

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2490

présenté par
M. Lioger
-----**ARTICLE 55 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II.- Au second alinéa de l'article L. 152-1 du même code, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.